

Acteur de la prévention des risques psychosociaux - Formation



OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

S'approprier son rôle d'acteur de la prévention des Risques Psycho-Sociaux

Compétences visées

Connaître les définitions et le cadre réglementaire : risques, troubles psychosociaux, stress...

Connaître le rôle du CST/CSE, son champ d'action et d'intervention (RPS)

Savoir identifier et repérer les facteurs de risque

Connaître les acteurs clés du dispositif et les leviers d'actions

-Savoir appréhender les principales étapes d'une démarche de prévention.

PUBLIC

Membres du CST/ CSE, personnel d'encadrement d'un établissement
Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 14 heures.

Nombre de participants de 12 à 14 participants maximum et 2 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 0 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Aucun

Textes officiels

Art. L. 4121-1 du Code du Travail.

Programme détaillé

JOURNÉE 1 : GÉNÉRALITÉS

Les RPS de quoi parle-t-on

- Définitions (stress, harcèlement, burn out ...)
- RPS en chiffres
- Définition de la santé (OMS)
- Enjeux

Les facteurs de risques

- Différentes catégories de RPS
- Modes d'actions sur la santé

Les conséquences pour le salarié et l'employeur

- Répercussions sur la santé physique et mentale du salarié
- Conséquences sur l'organisation et l'économie de l'entreprise
- Conséquences sur la Société dans son ensemble

Le cadre réglementaire des RPS

- Cadre légal et réglementaire
- La responsabilité de l'entreprise

Les Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

L'enjeu de la démarche de prévention

- Les trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire)
- Les étapes clés d'une démarche réussie
- La participation du CHSCT comme acteur clé
- L'actualisation du document unique

JOURNÉE 2 : LA PRÉVENTION DANS L'ETABLISSEMENT

Contexte sociétal

- Mutations, changements, fusions, réorganisations

Des symptômes

- Absentéisme
- AT/MP en hausse

Des causes

- L'enquête Summer

Les changements attendus

- Proposer des solutions

Évaluation de la formation

- Recueil du niveau de satisfaction à l'issue de la formation relatif aux objectifs
- Débriefing et remise d'un questionnaire individualisés aux participants
- Attestation de formation individualisée

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Modalités d'évaluations

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation adressée au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr